

Recommandations de la Global Taskforce sur le projet zéro du Nouvel agenda urbain

Formulées lors des auditions des autorités locales, New York, mai 2016

La *Global Taskforce des gouvernements locaux et régionaux* est un mécanisme de coordination créé en 2013. Elle réunit les principaux réseaux internationaux de gouvernements locaux en vue de mener un plaidoyer commun concernant les processus politiques, en particulier ceux de l'agenda sur le changement climatique, les Objectifs du Développement Durable et Habitat III. La Global Taskforce est chargée de l'organisation de l'Assemblée mondiale des gouvernements locaux et régionaux, porte-parole politique de notre voix dans le processus d'Habitat III. Ces mécanismes sont utilisés et alimentés sur la base du volontariat par et pour les autorités locales et leurs associations.

La GTF est facilitée par CGLU. Contactez-nous en écrivant à : globaltaskforce@uclg.org

Commentaires généraux

Les réseaux des gouvernements locaux et régionaux de la Global Taskforce applaudissent le caractère inclusif et participatif du processus d'élaboration du projet zéro, en particulier l'implication des parties prenantes via les Unités de politique et les réunions régionales et thématiques, mais aussi la reconnaissance du rôle de l'Assemblée mondiale des Partenaires et de la Deuxième assemblée des gouvernements locaux et régionaux.

Nous nous félicitons de l'inclusion de nombre de nos recommandations dans le projet zéro du Nouvel agenda urbain, en particulier celles qui touchaient au financement, aux cadres juridiques, à la gouvernance et à la nécessité d'une décentralisation efficace. Nous louons tout particulièrement la référence faite dans le texte au « **rôle fondamental** des gouvernements régionaux/infranationaux dans l'assurance (...) du bien-être de nos communautés » et la nécessité du « renouvellement du partenariat local-national », fondé sur la décentralisation efficace et le respect des « **principes de subsidiarité et la reconnaissance de l'auto-gouvernance locale.** » Toutefois, il reste encore à définir plus précisément les mécanismes nécessaires à une décentralisation efficace.

En effet, il reste encore des efforts à faire dans les **réformes institutionnelles** et juridiques nécessaires à rendre autonomes les niveaux infranationaux de gouvernement, leur permettre de participer à un solide processus de prise de décisions multi-niveaux et ainsi combler les fossés de la gouvernance multi-niveaux.

L'appel du projet zéro à une approche territoriale plus intégrée et stratégique des politiques urbaines nationales et une gouvernance métropolitaine accrue est particulièrement bienvenu. En effet, c'est un soutien fort au rôle dirigeant des gouvernements locaux dans le développement économique local et une reconnaissance du rôle primordial des gouvernements locaux dans la promotion de la participation de tous les acteurs du niveau infranational. Nous souhaitons insister sur la nécessité de prendre en compte le continuum urbain-rural dans l'agenda.

Nous célébrons l'engagement vers la réalisation des « **villes pour tou-te-s** » ainsi que la référence faite au concept de « **Droit à la Cité** ». Néanmoins, nous espérons que ces thématiques seront davantage approfondies dans la partie actions du document. En général, le renouvellement du nouveau contrat social avec les citoyen-ne-s et la notion de « co-création » de la ville pourraient être développés dans le texte, tout comme le principe de démocratie locale. Un engagement plus clair devrait également être

manifesté envers la fourniture universelle de services publics et la protection des biens de la communauté.

Nous nous félicitons également de la reconnaissance des droits humains dans la ville, notamment le droit au logement, fondé sur des politiques publiques solides et la reconnaissance de la fonction sociale du territoire. Nous apprécions les références faites au rôle des gouvernements locaux dans la garantie des droits des habitant-e-s, y compris les habitant-e-s des établissements humains informels. Nous soutenons l'engagement envers la garantie d'un accès libre aux espaces publics et le soutien au secteur informel, au niveau de l'emploi comme au niveau du logement. En outre, la reconnaissance des activités économiques informelles serait la bienvenue, car ces dernières sont caractéristiques du développement urbain de la plupart des villes des pays en développement et constituent des moyens historiques et légitimes de production urbaine et développement social, à traiter comme telles dans la planification urbaine.

À cet égard, nous sommes convaincus que les « villes favorables aux entreprises » est un concept qui permettra d'assurer le caractère inclusif de la croissance économique, de reconnaître le rôle primordial de l'économie sociale et solidaire, d'investir financièrement en conséquence et de garantir l'équilibre dans les partenariats public-citoyen-privé.

Nous appelons à la reconnaissance de la démocratie locale et de la gouvernance participative, notamment l'implication des populations urbaines dans les processus de prise de décisions (budgets et planification participatifs) et dans la co-production de politiques publiques.

Nous louons l'engagement du texte « à tirer profit de la culture et du patrimoine des villes à travers les politiques urbaines intégrées et à investir des parts de budget adéquates » tout comme l'intention de « **situer la culture et le patrimoine urbains comme composantes prioritaires des stratégies et plans urbains** ». Néanmoins, nous souhaiterions une inclusion plus claire de la culture en tant que service urbain de base et la mention des politiques culturelles comme composantes clés des politiques urbaines nationales. Enfin, nous suggérons que les évaluations des impacts culturels soient mentionnées comme méthodologies utiles à employer lors des processus de planification urbaine (dans la réhabilitation des bidonvilles, dans la revitalisation des centres-villes et des périphéries urbaines et dans la création de nouveaux quartiers et arrondissements).

Nous félicitons l'appel du projet zéro à l'**élaboration de politiques respectant la parité hommes-femmes** et appuyons son appel à des programmes de formation et des initiatives gouvernementales pour s'attaquer à l'exclusion « **avec une attention particulière portée à la participation efficace des femmes dans la prise de décisions concernant le développement urbain** ». Nous soulignons en particulier le besoin de politiques publiques efficaces, surtout dans le domaine de l'emploi, en particulier celui des emplois informels. Les femmes doivent être reconnues comme des agents du changement et comme des partenaires égales et essentielles pour arriver à un développement durable des villes et des communautés.

À la lumière de l'objectif du Nouvel agenda urbain de promouvoir « une ville pour tou-te-s » et dans l'esprit de ne laisser personne à la traîne, l'agenda doit promouvoir l'inclusion et éviter tous types de discriminations, en prêtant attention aux communautés les plus vulnérables, en particulier la communauté LGBTI. Des cadres juridiques transparents garantissant l'accès à la justice des victimes de discriminations doivent être mis en place.

Renforcement des capacités et coopération au développement

Nous nous réjouissons de la reconnaissance dans le texte de l'importance du renforcement des capacités et de la coopération au développement. **Toutefois, il est encore nécessaire de consolider la notion de processus de renforcement des capacités durable et continu au niveau infranational**, incluant les gouvernements locaux et régionaux. Le Nouvel agenda urbain doit parvenir à une urbanisation inclusive,

polycentrique, sécurisée, résiliente et durable, à travers la conception et la mise en œuvre de mécanismes solides de prise de décisions multi-niveaux et participatifs. Ce processus doit inclure les gouvernements locaux, les sphères régionales, métropolitaines et locales de gouvernement, ainsi que le secteur privé (formel et informel), le milieu de la recherche, les banques publiques et commerciales, les investisseurs privés et les organisations non gouvernementales.

La gouvernance des NU et ses agences doivent refléter la réalité urbaine d'aujourd'hui et le fait que les zones urbaines contribuent significativement à la prospérité et aux opportunités globales tout en devant faire face à de grands risques et défis. Dans un tel contexte, le renforcement des capacités institutionnelles reste essentiel.

Établissement d'un lien entre le Nouvel agenda urbain et la mise en œuvre des ODD

La GTF se félicite de la référence faite aux ODD dans le préambule du projet zéro et appelle à **renforcer les liens entre le Nouvel agenda urbain et les ODD**. De même, nous recommandons chaudement que le Nouvel agenda urbain détaille davantage les lignes directrices, les recommandations, les processus et les mécanismes concernant la mise en œuvre des ODD par toutes les sphères du gouvernement, en apportant une stratégie globale, cohérente et intégrée qui s'appuie sur les efforts multilatéraux existants. En ce sens, elle doit s'associer complètement, construire à partir de et renforcer les nombreuses initiatives de durabilité menées par les gouvernements locaux et infranationaux de par le monde à LA21 et les processus de planification de la durabilité similaires ayant contribué au soutien des objectifs mondiaux multilatéraux sur le climat, la biodiversité, la réduction du risque de catastrophes et les objectifs de développement durable. L'ODD 11 devrait être intégré en particulier au Nouvel agenda urbain.

En outre, nous appelons les gouvernements nationaux à s'engager clairement à agir et à spécifier les mécanismes concrets de mise en œuvre du Nouvel agenda urbain, comme le précisent les paragraphes 6 et 7 du projet de Déclaration de Quito, afin de pallier au caractère non contraignant du document final d'Habitat III et garantir un agenda urbain significatif et efficace.

Établir un lien entre le Nouvel agenda urbain, l'Accord de Paris et le Cadre de Sendai

Nous nous félicitons que la réponse au **changement climatique** soit établie comme un objectif du Nouvel agenda urbain, à travers la référence faite à l'**Accord de Paris et son objectif sur le long terme de limiter la hausse des températures à 1,5 degrés**, ainsi que la désignation du **financement pour la lutte contre le changement climatique** comme l'un des moyens de mise en œuvre du Nouvel agenda urbain. Cela devrait permettre une **meilleure intégration entre l'agenda sur le climat et celui du Nouvel agenda urbain aux niveaux mondial, national et local**. L'atténuation du changement climatique doit être renforcée à travers des références faites aux activités à faible émission de carbone, le cas échéant. Les liens et les bénéfices mutuels générés par des villes équitables, prospères, écologiques et résilientes doivent être davantage démontrés et renforcés en introduisant les concepts de « justice environnementale », de « croissance verte », d'« économie à faibles émissions de carbone », de « nourriture urbaine » et de « transports à faibles émissions », entre autres. Nous nous félicitons de la reconnaissance du besoin de construire des communautés résilientes et de l'appel au renforcement des capacités des gouvernements locaux à cette fin.

Financer le Nouvel agenda urbain

Le **financement** de l'urbanisation et le Nouvel agenda urbain comptant parmi nos préoccupations majeures, nous nous réjouissons de la reconnaissance de la nécessité d'un « **cadre de financement innovant et efficace** » afin de renforcer les finances municipales et les pouvoirs locaux en matière de fiscalité. Il s'avère particulièrement nécessaire de résorber le décalage entre les compétences géographiques des

gouvernements locaux et le développement économique fonctionnel et les zones résidentielles. Des incitations doivent être mises en place, à travers des mesures fiscales et des cadres juridiques, afin d'apporter davantage de cohésion au sein des territoires, en particulier dans les zones métropolitaines.

À cet égard, les **fonds de développement municipaux** s'avèrent essentiels. Nous aimerions que la référence faite à ces fonds soit développée afin de souligner l'importance que revêtent les mécanismes de financement communs infranationaux pour combler les écarts de financement, tirer profit des investissements privés et créer plus de solidarité et de coopération innovante dans l'ingénierie financière entre les gouvernements locaux et régionaux ainsi que dans le renforcement des marchés de capitaux intérieurs. En outre, des instruments de collecte de valeur ajoutée doivent être facilités à travers des systèmes d'imposition plus élargis et des mécanismes d'aménagement du territoire.

Nous aimerions un appel plus ambitieux à une meilleure coordination et convergence des organisations multilatérales, des institutions financières et des banques de développement, en vue d'explorer le moyen de développer une initiative spécifique au financement des infrastructures urbaines et des services fondamentaux afin de répondre aux besoins graves que réservent les décennies à venir. Ceci doit se faire en se fondant sur les engagements pris dans le cadre du Programme d'action d'Addis Ababa (AAAA, selon son acronyme anglais) dans lequel sont peu pris en compte les investissements massifs nécessaires pour faire face aux défis que suppose l'urbanisation. Un **Partenariat mondial pour localiser le financement du développement inclusif et durable sous forme de cadre de mise en œuvre commun pour le paragraphe 34 de l'AAAA** constituerait un appel à la convergence des initiatives, des stratégies et des programmes de soutien aux gouvernements locaux, métropolitains et régionaux en vue d'accroître leurs capacités d'ingénierie financière, la mobilisation de ressources endogènes et la gestion efficace ainsi que leur accès aux prêts et capitaux propres pour permettre le développement des territoires.

Le financement pour la lutte contre le changement climatique peut également constituer une possibilité de tirer profit des investissements locaux. Le document devrait intégrer et considérer comme une priorité les mécanismes de financement spécifiques aux mesures d'adaptation, qui ne bénéficient pas toujours équitablement des flux de recettes par rapport aux mécanismes d'atténuation. Les gouvernements nationaux doivent impliquer les autorités locales dans la conception et la gestion des mécanismes financiers mais aussi les soutenir dans la génération de projets respectueux de l'environnement.

Suivi et révision du Nouvel agenda urbain

La Global Taskforce se félicite de l'engagement pris au paragraphe 165 de mise en œuvre aux niveaux mondial, régional, infranational et local. Les gouvernements locaux et régionaux jouent un rôle primordial dans la mise en œuvre d'un agenda urbain durable car ils constituent le niveau de gouvernement le plus proche des citoyen-ne-s.

La réussite du Nouvel agenda urbain et des ODD dépendra du développement de partenariats inclusifs et efficaces entre les gouvernements nationaux, régionaux et locaux et leurs associations et du travail étroit avec les parties prenantes à tous les niveaux.

Nous sommes ravis de la reconnaissance des contributions des associations de gouvernements locaux au processus d'Habitat III, en particulier avec la **Deuxième assemblée mondiale des gouvernements locaux et régionaux**, même si nous regrettons que la **Global Taskforce** ne soit pas explicitement mentionnée. Nous espérons que cette reconnaissance sera obtenue au fur et à mesure des négociations, étant donné notre rôle de partenaire clé dans le processus de suivi et de révision du Nouvel agenda urbain. À cet égard, nous nous félicitons de la référence faite à l'**Assemblée mondiale des Partenaires**.

Nous louons l'intention d'**améliorer le dialogue** avec les autorités locales à travers des mécanismes tels que l'**UNACLA** mais souhaiterions que cette intention soit élargie au-delà du simple dialogue, avec l'inclusion d'un rôle dans la définition de politiques. Le projet zéro doit être consolidé avec une vision et des propositions de la part des gouvernements nationaux concernant leur intention d'améliorer leur coopération avec les autres niveaux de gouvernement, pour parvenir à une approche de la durabilité qui soit multi-niveaux, holistique et intégrée.

Nous espérons que l'appel à un engagement fort des autorités locales et régionales dans la **mise en œuvre** du Nouvel agenda urbain sera reflété dans les mécanismes de consultation et de participation qui nous sont ouverts au sein des instances statutaires du Système onusien mais aussi dans l'interaction future avec les États membres de l'ONU.

Nous nous félicitons de la volonté exprimée de renforcer ONU-Habitat et de commander un rapport de **suivi** du Nouvel agenda urbain. Nous aimerions cependant voir plus de détails sur la façon dont l'implication et la coordination à l'échelle du système seront garanties et, en particulier, sur la façon dont les gouvernements locaux et régionaux seront impliqués dans ce processus à travers la Global Taskforce et leurs réseaux.

Il nous tarde de contribuer et suivre étroitement la création du **Panel international multi-acteurs sur l'urbanisation durable** en vue de « créer des directives pratiques fondées sur des preuves pour la mise en œuvre du Nouvel agenda mondial et la dimension urbaine des Objectifs de Développement Durable ». En effet, tous les ODD (et non pas uniquement l'ODD 11 sur les villes et les établissements humains) intègrent une dimension urbaine et nécessitent d'être localisés pour garantir l'efficacité de leur mise en œuvre. Nous sommes convaincus que l'adoption d'une « décennie pour l'urbanisation durable » par l'ONU serait un formidable encouragement à la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes à contribuer à ces agendas.

La Global Taskforce serait ravie d'appuyer une réponse à l'appel aux gouvernements locaux pour développer des mécanismes applicables de suivi et de révision des réussites du Nouvel agenda urbain au niveau local.

Propositions clés

Mécanismes de mise en œuvre

Nous appelons les États membres, les institutions onusiennes et internationales, la société civile et les professionnels à créer une feuille de route commune en collaborant avec les autorités locales et régionales, en se fondant sur les initiatives existantes et en lien avec les agendas 2030, sur le climat, d'AAAA et de Sendai, pour assurer la mise en œuvre aux niveaux local, national et mondial. Nos propositions concrètes :

1. L'ODD 11 comme composante d'Habitat III : le Nouvel agenda urbain doit favoriser la mise en œuvre et le contrôle de l'ODD 11 et la dimension urbaine des cibles de tous les ODD. Des instruments spécifiques devront être développés en ce sens.
2. Financer le Nouvel agenda urbain en appelant à un Partenariat mondial pour localiser le financement du développement inclusif et durable : les moyens de mise en œuvre établis dans l'Agenda 2030, l'Accord de Paris et le Cadre de Sendai doivent être liés à l'amélioration des nouveaux mécanismes financiers établis dans l'AAAA, notamment le Forum sur les infrastructures internationales en vue de s'occuper plus directement des investissements urbains et d'établir un cadre de mise en œuvre par pays au service du développement de tout l'éventail d'options de financement pour les autorités locales, notamment les marchés de capitaux intérieurs.
3. Fonds mondial pour les services de base : la création d'un Fonds mondial pour la fourniture de services de base qui garantisse l'accès et la gouvernance publique des services fondamentaux tels que l'eau, l'assainissement et les grandes infrastructures doit être un objectif sur le long terme.

4. Observatoire mondial sur les finances locales : la création par les associations de gouvernements locaux d'un observatoire mondial sur les finances locales offrirait une vision concrète de l'efficacité du processus de décentralisation et des capacités réelles des gouvernements locaux à financer le développement.
5. Financement pour la lutte contre le changement climatique : les mécanismes d'un tel financement, fondés sur les Accords de Paris, doivent être rendus accessibles aux autorités locales. Un volet infranational devrait être inclus dans le Fonds mondial de lutte contre le changement climatique pour permettre aux villes de recevoir des financements destinés aux mesures d'adaptation et d'atténuation, de forme directe ou via des institutions locales de financement.
6. Reconnaître l'économie et les finances sociales et solidaires (SSEF, selon l'acronyme anglais) : depuis toujours, l'économie et les finances sociales et solidaires constituent une source de résilience aux crises systémiques récurrentes ; elles sont propices aux partenariats qui entraîneront des changements profonds dans les schémas de développement urbain. La création d'environnements favorables (en particulier en termes de réglementations et de partage des connaissances) doit être incluse au Nouvel agenda urbain.

Recommandations de gouvernance

Nous reconnaissons la **Deuxième assemblée mondiale** des gouvernements locaux et régionaux, organisée par la Global Taskforce des gouvernements locaux et régionaux, comme notre mécanisme de représentation politique le plus inclusif. Nous espérons donc que le document final d'Habitat III reconnaîtra ces mécanismes comme partenaires clés de l'agenda. Nous proposons en particulier :

7. Un statut spécifique pour les autorités locales et infranationales : nous appelons les États membres à donner à notre voix un statut qui aille au-delà du simple statut d'« observateur » établi par la règle 64 des règles de procédure du Conseil d'administration d'ONU-Habitat. Nous appelons à un statut spécial pour les autorités locales, qui nous permettra de jouer pleinement notre rôle de partenaires actifs au sein de la Conférence HABITAT III et de l'ensemble du Système onusien.
8. Le renforcement du dialogue politique : ceci pourrait inclure la création d'une unité de liaison entre élus locaux et un comité de gouvernements locaux et régionaux en lien avec ECOSOC, en se fondant sur un mécanisme existant comme peut l'être UNACLA.
9. La collaboration multi-acteurs : nous souhaitons contribuer à la création d'un Panel international multi-acteurs sur l'urbanisation durable « en vue de créer des directives pratiques fondées sur des preuves pour la mise en œuvre du Nouvel agenda mondial et la dimension urbaine des Objectifs de Développement Durable » et appeler à l'inclusion des gouvernements locaux et régionaux dans ce panel.
10. Gouvernance tripartite de l'agence de mise en œuvre : l'Agence des NU chargée des questions du développement durable et des questions urbaines devrait inclure des acteurs non États membres, à l'instar de l'Organisation internationale du travail.
11. Décennie pour l'urbanisation durable : nous nous joignons à l'appel d'autres partenaires d'Habitat à une décennie pour l'urbanisation durable, en se fondant sur un agenda d'action commun.